

Questions au Feuilleton

Rémunération moyenne reçue toutes les deux semaines par les maîtres de poste de bureaux auxiliaires—depuis 1974

Trimestres	Alberta	C.-B. et Yukon	Manitoba	Nouveau- Brunswick	Terre- Neuve	Nouvelle- Écosse	Ontario	Île-du- Prince- Édouard	Québec	Saskatchewan
1975	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
a) Janvier, février, mars	145.23	157.83	161.55	125.26	65.15	129.27	145.42	91.63	126.76	134.12
b) Avril, mai, juin	201.49	219.35	219.46	160.09	97.88	168.35	195.51	140.32	149.94	178.58
c) Juillet, août, septembre	151.08	157.02	173.68	129.23	73.40	136.08	145.90	94.74	128.85	141.70
d) Octobre, novembre, décembre	151.27	161.56	173.23	114.23	69.05	131.76	148.67	87.48	119.13	139.84
1976										
a) Janvier, février, mars	156.07	166.17	168.34	127.90	69.22	134.69	148.57	102.25	126.32	138.32
*b) Avril, mai, juin	134.04	153.79	159.05	106.22	59.00	119.97	142.75	102.39	95.01	133.37
c) Juillet, août, septembre	165.35	176.31	182.43	130.45	73.18	147.42	158.30	101.95	138.41	154.12
d) Octobre, novembre, décembre	162.91	173.75	174.99	168.86	71.26	139.59	154.56	103.99	134.07	147.59

*La baisse substantielle du montant des paiements faits au cours du trimestre avril-mai-juin 1976 est due aux arrêts de travail qui ont touché les Postes d'octobre à décembre 1975.

1977

a) Janvier, février, mars	174.46	175.24	182.39	165.61	63.61	153.24	158.11	116.07	138.21	150.43
b) Avril, mai, juin	230.69	240.69	254.22	222.84	129.14	196.31	212.29	152.97	159.73	204.10
c) Juillet, août*	207.94	203.64	217.57	189.40	103.71	183.87	188.04	113.79	172.75	181.25

*Montant moyen des paiements faits toutes les deux semaines pendant le trimestre partiel: juillet et août.

3. La rémunération des maîtres de poste de bureaux auxiliaires est maintenant rajustée de façon plus fréquente afin qu'elle soit proportionnelle au volume des ventes de chaque trimestre. De cette façon, les maîtres de poste n'ont pas à attendre que l'année soit terminée pour être payés en fonction de leur chiffre de ventes.

LE GUIDE DES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Question n° 495—M. Herbert:

1. Le Conseil du Trésor a-t-il préparé, à l'intention des ministères, un guide des méthodes d'évaluation des projets?

2. Comment doit s'effectuer le compte rendu une fois les projets évalués?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):
1. Le Conseil du Trésor n'a pas préparé, à l'intention des ministères, un guide portant uniquement sur les méthodes d'évaluation des projets. La nature des projets est extrêmement variée; ainsi, il peut s'agir de grands projets spéciaux de construction, tout autant que d'activités courantes de recherche sociale ou scientifique, qui sont évalués selon des techniques particulières. La documentation relative aux techniques et à la méthodologie d'évaluation qui existe est considérable et s'accroît rapidement. Les politiques du Conseil du Trésor relatives à la mesure de la performance et à l'évaluation des programmes soulignent la nécessité d'utiliser ces techniques dans la mesure où celles-ci s'appliquent. Le Guide des coûts et avantages du Conseil du Trésor contient des renseignements sur certains aspects précis de l'évaluation des projets.

2. Il existe une très grande variété de procédures qui se rapportent au compte rendu approprié des évaluations de projets. Elles sont élaborées en fonction du champ d'application, de la nature, de l'ampleur et de l'importance des divers projets des ministères et des organismes. Les procédures d'évaluation des projets des ministères peuvent être classées dans les trois grandes catégories suivantes: a) évaluation prospective à l'appui du choix d'un projet; b) évaluation durant la mise en

œuvre d'un projet; c) évaluation des résultats et avantages d'un projet réalisé.

LA STRUCTURE DE LA HAUTE DIRECTION DES MINISTÈRES

Question n° 496—M. Herbert:

1. A-t-il fallu modifier la structure de la haute direction des ministères touchés par la décentralisation et, dans l'affirmative, comment?

2. La décentralisation a-t-elle nécessité des modifications dans la filière administrative et les responsabilités des fonctionnaires en cause et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):
1. Non.

2. Non.

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question n° 499—M. Laprise:

1. a) En 1975, b) 1976, des contribuables se sont-ils prévalus de l'exemption fiscale provenant sur le revenu en intérêt et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) pour quel montant global?

2. Au cours de ces mêmes années, des contribuables se sont-ils prévalus de l'exemption fiscale pour frais de garde d'enfants et, dans l'affirmative, a) combien, b) pour quel montant global?

3. Au cours de ces mêmes années, des contribuables se sont-ils prévalus de l'exemption fiscale pour participation à un plan enregistré d'épargne-retraite, dans le cadre d'un a) emploi, b) emploi autonome et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) pour quel montant global?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): 1. a) Contribuables qui se sont prévalus de l'exemption fiscale sur le revenu en intérêts et en dividendes pour 1975: (i) 4,922,399; (ii) \$2,243,086,000. b) (i) et (ii) Nous ne disposons pas encore des renseignements pour l'année d'imposition 1976.